



DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

LE PETIT BISTROT
8 RUE DE LA FAIENCERIE
77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Vos informations client

- **Votre référence client :**
300 001 767 435
- **Lieu de consommation :**
LE PETIT BISTROT
8 RUE DE LA FAIENCERIE
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
- Gaz naturel :**
Installation : 0000253086
PCE : 22114761176350
Profil et CAR : P12 000 000 052 240
- Electricité :**
Installation : 0001556099
Point de livraison : 22114616458594
- **Autres informations :**
Siret :
80328141900017

Vos contacts utiles

- **Services Clients :**
 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*
-  pro.engie.fr
-  ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9
- **Dépannage 24H/24 :**
Gaz naturel : 0800 47 33 33**
Electricité : 0972675077*
- *Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

- **Prochaine facture :**
vers le 29 février 2024
- **Prochain relevé :**
vers le 29 février 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission
de votre facture, vous pouvez la
consulter et la télécharger à tout
moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC à régler avant le 23 janvier 2024

2 283,87 €

► Merci de tenir compte des délais postaux lors de l'envoi de votre règlement

Pour le gaz, cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations et pour l'électricité sur le relevé de vos consommations.

■ gaz naturel	703,96 €
■ électricité	1 093,98 €
■ frais financiers	40,00 €
total hors toutes taxes	1 837,94 €
Taxes et contributions	87,34 €
total HTVA	1 925,28 €
TVA à 5,50 % calculée sur 127,39 €	7,01 €
TVA à 20,00 % calculée sur 1 757,89 €	351,58 €
Montant exonéré de TVA : 40,00 €	0,00 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	358,59 €
total TTC	2 283,87 €
montant à régler	2 283,87 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->



Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant en électricité et gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Offre Gaz ActiVert

- Votre contrat arrive à échéance le 30/06/2026. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif d'acheminement T2

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 24 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Gaz naturel

Abonnement (°) du 05/11/23 au 04/01/24 sur la base de 7,68 euros HT par mois
 Terme fixe Acheminement Distribution du 05/11/23 au 04/01/24
 Consommation du 05/11/23 au 04/12/23
 Consommation du 05/12/23 au 04/01/24
 - Consommation TQ1 du 05/11/23 au 04/01/24
 Option Energie Verte du 05/11/23 au 04/01/24
 Obligations du 05/11/23 au 04/01/24
 Terme quantité Acheminement Distribution du 05/11/23 au 04/01/24

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
						92,10	15,39	5,5%
							23,30	5,5%
049	1900	2237	337	11,14	3754			
049	2237	2581	344	11,19	3850			
					7604	0,06338	481,94	20,0%
					7604	0,00200	15,21	20,0%
					7604	0,01318	100,22	20,0%
					7604	0,00893	67,90	20,0%

Electricité

Abonnement du 27/10/23 au 26/12/23
 Consommation du 27/10/23 au 26/12/23
 Obligations du 27/10/23 au 26/12/23
 Terme fixe acheminement du 27/10/23 au 26/12/23
 Terme quantité acheminement du 27/10/23 au 26/12/23
 Boudier tarifaire du 27/10/23 au 26/12/23

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
					27,01	5,5%
966	98552	103684	5132	0,18041	925,86	20,0%
			5132	0,01488	76,36	20,0%
					45,86	5,5%
			5132	0,04370	224,27	20,0%
			5132	-0,04002	-205,38	20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement élec (45,86 € x 0,2193)
 Taxes locales - part communale (?)
 Contrib. service public élec du 27/10/23 au 26/12/23
 Contribution tarifaire d'acheminement gaz
 TICGN* du 05/11/23 au 31/12/23
 TICGN* du 01/01/24 au 04/01/24

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		10,06	5,5%
5132		0,00	20,0%
5132	0,00100	5,13	20,0%
		5,77	5,5%
7261	0,00837	60,77	20,0%
343	0,01637	5,61	20,0%

Services et prestations techniques

Espace Client

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	

Frais financiers

Indemnité forfaitaire de recouvrement

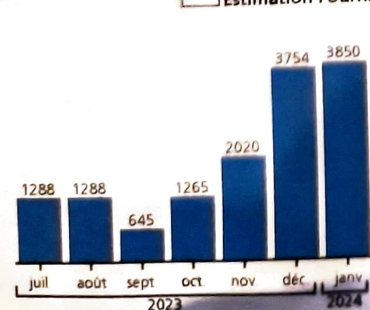
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		40,00	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
1 925,28	7,01	351,58	2 283,87

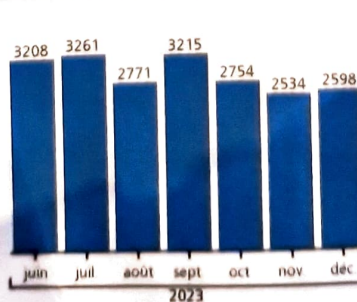
Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel
 ■ Relève Distributeur
 ■ Relève Client
 ■ Estimation Fournisseur



Électricité

■ Relève Client
 ■ Estimation Distributeur



Historique de votre facturation en €

2023	mois	Montant TTC
	mars	1 307,03
	mai	1 177,17
	juil.	1 424,15
	sept.	1 740,91
	nov.	1 944,65
2024	mois	Montant TTC
	janv.	2 283,87

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelevé.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

IBAN : JOIGNEZ UN RIB MERCI
ICS : FR03RAP002381
RUM : TIP00064530000176743504001668760000

LE PETIT BISTROT
8 RUE DE LA FAIENCERIE
77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Montant : 2 283,87 €

TIPSEPA

Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

ENGIE
87077 LIMOGES CEDEX 9

001012955891 LE PETIT BISTROT

000645004100 97300001767435040016687600956151 228387

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).

